

Libéralisation du capital de la pharmacie, le répit risque d'être de courte durée...

Compte Test - 2026-04-26 12:14:45 - Vu sur pharmacie.ma

L'intervention récente du ministre de la Santé et de la protection sociale a contribué à apaiser un climat de tension qui s'était progressivement installé au sein de la profession pharmaceutique. En écartant clairement, à court terme, toute ouverture du capital des pharmacies à l'investissement privé, le gouvernement envoie un signal de stabilité à un secteur fragilisé par une politique pharmaceutique largement focalisée, depuis 2014, sur la baisse des prix des médicaments, sans en mesurer pleinement l'impact sur la viabilité des pharmacies d'officine et des autres composantes de la chaîne. Cette clarification était attendue. Elle ne saurait toutefois suffire sans une réflexion approfondie sur les leviers à mobiliser pour faire évoluer le modèle officinal, tout en préservant ses fondements que sont l'indépendance professionnelle et la proximité avec le patient.

Au-delà de cet apaisement, le discours ministériel rappelle que les recommandations du Conseil de la concurrence relèvent d'une logique consultative et s'inscrivent dans une dynamique globale de réflexion sur l'efficacité des marchés. Leur portée doit être analysée avec discernement et replacée dans un cadre institutionnel où la décision finale demeure politique et concertée. En affirmant que toute réforme passera par le dialogue avec les professionnels, les autorités sanitaires reconnaissent, de facto, le rôle central des pharmaciens dans l'équilibre du système de santé. Depuis cette prise de parole, les pharmaciens bénéficient d'un certain répit, qui ne doit cependant pas occulter la réalité économique de l'officine, toujours sous pression. Les marges et forfaits liés à la dispensation ne permettent plus d'absorber les baisses répétées des prix des médicaments, en l'absence de mécanismes de rémunération complémentaires. Dans ce contexte, le modèle historique, centré sur la seule délivrance du médicament et la gestion logistique, montre ses limites. Il devient impératif d'évoluer vers un modèle où le pharmacien s'impose comme un acteur de l'efficacité du système de soins, contribuant activement à l'amélioration de l'observance, au renforcement de la prévention et à la relance de la couverture vaccinale, aujourd'hui en net recul. >

Les perspectives de développement de la pharmacie au Maroc reposent ainsi sur plusieurs piliers structurants. La diversification du modèle économique apparaît comme une priorité, impliquant l'intégration de nouvelles missions et de services à forte valeur ajoutée. Parallèlement, une mise à niveau globale de l'officine s'impose, visant à renforcer les compétences, à valoriser l'expertise pharmaceutique et à inscrire les pratiques dans une véritable démarche qualité. Dans cette dynamique, la digitalisation constitue un levier majeur, susceptible d'accompagner efficacement ces transformations. La question de la gouvernance demeure, enfin, déterminante. Aucune réforme d'envergure ne pourra aboutir sans une représentation professionnelle forte, légitime et pleinement opérationnelle. La profession a besoin d'un conseil capable de réguler efficacement, de défendre ses intérêts économiques, de promouvoir la formation continue et les bonnes pratiques, et d'être pleinement associé à l'élaboration des politiques de santé publique. Dans ce contexte, l'accélération du processus de régionalisation et l'organisation, dans les plus brefs délais, d'élections ordinales apparaissent comme des impératifs. Malgré les efforts consentis par certains membres des instances actuelles, la période de flottement institutionnel fragilise la profession et retarde l'engagement des réformes pourtant indispensables à son avenir.